

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2019
2EME SESSION ORDINAIRE DE 2019
24 È 25 D'UTTROVI DI U 2019
24 ET 25 OCTOBRE 2019

2019/02/097

REPONSE DE M. JEAN-CHRISTOPHE ANGELINI
A LA QUESTION DEPOSEE PAR M. PETR'ANTONE TOMASI
AU NOM DU GROUPE « CORSICA LIBERA »

OBJET : Service public de l'emploi

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Merci pour cette question à Petr'Anto Tomasi qui me permet de préciser la doctrine qui est la nôtre en la matière. Nous avons eu souvent l'occasion d'échanger à ce sujet et je structurerais cette réponse courte en trois plans :

Premier plan : il va de soit, que pour ce qui nous regarde, la compétence emploi doit être dévolue à la Collectivité de Corse. Ça ne souffre aucune ambiguïté. C'est notre position partagée depuis l'origine et, de ce point de vue là, il était important que nous dissipions un certain nombre de malentendus, la compétence économique étant pour partie dans le champ de la Collectivité, notamment via l'Agence que j'ai le plaisir de présider. On a parfois tendance à amalgamer les deux et à considérer qu'économie et emploi, ce qui est évident par ailleurs, sont dans le même champ de compétences et ressortent dirons-nous de notre Collectivité, ce qui n'est évidemment pas le cas.

Nous avons donc, à votre initiative, répondu à un certain nombre de sujets sur ce plan-là et redit notre claire volonté de bénéficier d'un transfert dans les meilleurs délais. C'est le premier point.

Deuxième point : nous avons également entrepris, sous l'autorité du Président du Conseil exécutif, de réunir ces dernières semaines, l'ensemble des acteurs du sujet. Nous avons organisé conjointement un certain nombre de réunions avec les missions locales, avec bien sûr Pôle emploi, avec l'ensemble des acteurs concernés, les services de Josepha Giacometti. La question de la formation étant intrinséquement liée à celle de l'emploi de façon structurelle et nous sommes aujourd'hui dans ce parcours qui consiste à formaliser, avant la fin de l'année si possible, en début d'année prochaine au plus tard, un moment de synthèse qui sera organisé à notre initiative et qui permettra donc de mesurer de façon plus fine, d'une part, le travail qui a été accompli par l'ensemble des opérateurs présents sur la place et, d'autre part, de continuer à objectiver le pourquoi de notre demande et en reliant l'ensemble des secteurs qui relèvent de notre Collectivité, donc de préparer notamment sur ce qui va relever de la DIRRECTE cet avènement, dirons-nous, qui est effectivement souhaité par l'ensemble de nos collègues.

Troisième et dernier point : il va de soit qu'aujourd'hui cette question, aussi paradoxal que cela puisse sembler, est parfois abordée en des termes au moins aussi dynamiques que ceux que je viens de rappeler par des régions « de droit commun », que par la Collectivité de Corse dont la particularité en matière de statuts n'est plus à démontrer.

Il est donc de notre souhait d'aller aussi loin et ce que nous attendons de l'Etat en ce domaine comme dans tant d'autres, c'est qu'il soit lui-même à la hauteur de l'enjeu et qu'il consente à accepter donc le même niveau de débat, et demain, d'évolution que celui qui manifestement semble poindre pour l'ensemble des autres territoires.

Donc, la compétence emploi doit effectivement revenir dans des délais et modalités à déterminer conjointement à la Collectivité, et c'est notre volonté clairement exprimée ce jour. Nous devons objectiver, non pas sur le principe, mais en termes de modalités cette demande. Ce sera le cas lors d'un évènement commun auquel bien sûr votre Assemblée sera associée en tout début d'année prochaine au plus tard, avec l'ensemble des opérateurs. L'idée étant, comme vous le savez, que cette question de l'emploi bien que liée à Pôle emploi ne relève pas que de Pôle emploi et que les missions locales, Capemploi et d'autres agissent également dans le secteur.

Enfin, nous attendons de l'Etat qu'il se mette à la hauteur de l'enjeu et qu'à défaut de considérer sous le prisme que nous connaissons cette question-là aussi, qu'il la considère enfin sous le prisme de l'évidence et consente au moins, aller aussi loin qu'il le fait pour d'autres territoires.

Je vous remercie.